

République du Niger

Fraternité – Travail – Progrès



MINISTERE DU PLAN

Direction Générale des Investissements
Direction du Suivi et Evaluation des Investissements

**RAPPORT NATIONAL SUR LA REVUE A MI-PARCOURS DE LA MISE EN ŒUVRE
DU PROGRAMME D'ACTION D'ISTANBUL EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS
AVANCES POUR LA DECENNIE 2011-2020**

Présenté par :

M. Oumarou Ousmane
Point Focal National PMA pour le
Niger,
Directeur du Suivi et Evaluation
des Investissements, Ministère
du Plan.

I. INTRODUCTION

La quatrième Conférence des Nations Unies pour les pays les moins avancés (PMA) a adopté en mai 2011 à Istanbul en Turquie, le Programme d'action d'Istanbul (PAI) en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020. Le Programme d'action d'Istanbul procède de la réponse concertée de la communauté internationale pour relever les défis de développement propres à chaque PMA, sur la base des principes fondamentaux de responsabilité mutuelle et de coopération internationale renforcée.

Ce Programme d'action vise principalement à contribuer à surmonter les problèmes structurels rencontrés par les pays les moins avancés afin d'éradiquer la pauvreté, d'atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international et de permettre à ces pays de sortir de la catégorie des pays les moins avancés. Le Programme d'action reconnaît aussi que les pays les moins avancés représentent un énorme potentiel pour la croissance économique mondiale, sa stabilité et sa prospérité.

Dans le cadre du suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, l'Assemblée Générale des Nations Unies a décidé de tenir une revue à mi-parcours de haut niveau sur la mise en œuvre du Programme d'Action Istanbul les 27-29 mai 2016 à Antalya en Turquie.

Cet exercice de haut niveau permettra notamment de procéder à un examen approfondi de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul par les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement, de mettre en commun les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience, de cerner les contraintes et les obstacles rencontrés et de déterminer les mesures et initiatives à prendre pour faire face tant à ces contraintes et obstacles qu'aux nouveaux défis et problèmes. L'examen à mi-parcours réaffirmera l'engagement pris par la communauté internationale à la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés de répondre aux besoins spécifiques des pays les moins avancés et de renforcer à nouveau le partenariat mondial en faveur du développement des pays les moins avancés dans tous les domaines prioritaires définis dans le Programme d'action d'Istanbul, de manière à assurer, dans de brefs délais, la mise en œuvre effective et intégrale du Programme d'action durant le reste de la Décennie tout en tenant compte des dispositions du programme de développement pour l'après- 2015 intéressant les pays les moins avancés.

Le présent rapport national pour le Niger, qui couvre la période 2011-2015, s'inscrit dans ce contexte. Il dresse l'état de mise en œuvre du Programme dans les domaines prioritaires y afférents, conformément au canevas proposé pour la préparation des rapports pays par les points focaux nationaux PMA pour les pays. Ce rapport a été élaboré suivant une démarche méthodologique inclusive et capitalise les principaux résultats dans la mise en œuvre du Programme.

II. PROCESSUS DE PLANIFICATION DE DEVELOPPEMENT NATIONAL : LE PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL 2012-2015, UNE VISION ET DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT INTEGRANT LES DOMAINES PRIORITAIRES DU PROGRAMME D'ACTION D'ISTANBUL EN FAVEUR DES PMA

Conformément aux orientations des plus hautes Autorités nationales issues des élections démocratiques, libres et transparentes, le Niger s'est engagé dans un processus de formulation de cadres stratégiques de développement en vue de promouvoir une croissance forte, soutenue, inclusive et assurer un développement durable du pays. Cette option de politique économique résulte de la forte volonté des pouvoirs publics de marquer une rupture profonde en matière de conception et de mise en œuvre des politiques et stratégies de développement ainsi que de gestion de courte de l'économie par la relance du processus de planification économique du développement à long et moyen termes du pays afin d'apporter des solutions structurelles et durables aux contraintes et défis majeurs auxquels fait face le pays.

Ce processus a abouti, en août 2012, à l'élaboration du Plan de Développement Economique et Social (PDES) pour la période 2012-2015 par le Gouvernement et son adoption par le Parlement nigériens.

Le Plan de Développement Economique et Social 2012-2015 se fonde sur la vision du Programme de Renaissance du Président de la République qui ambitionne de faire du Niger un « **pays émergent, bâti sur une économie dynamique, diversifiée, durable et harmonieusement répartie sur le territoire national, une République moderne, démocratique, citoyenne et bien gouvernée, une Nation riche de sa culture et de ses valeurs partagées, une société ouverte sur le monde et attachée au savoir et à l'innovation technologique, prospère, équitable, solidaire, unie et en paix, engagée à favoriser l'intégration africaine** ». Cette vision recoupe harmonieusement avec l'objectif primordial du Programme d'Action d'Istanbul (PAI) en faveur des PMA pour la décennie 2011-2020 orienté sur la réalisation des critères de reclassement d'ici à 2020.

Ce Plan, qui constitue le cadre de référence des interventions de l'Etat et de ses Partenaires au développement, intègre les huit (8) domaines prioritaires¹ du Programme d'Action d'Istanbul dans ses cinq axes stratégiques en vue de relever les défis et les enjeux de développement économique et social du pays à savoir :

- Axe 1 : La consolidation de la crédibilité et de l'efficacité des institutions publiques ;
- Axe 2 : Les conditions de durabilité d'un développement équilibré et inclusif ;
- Axe 3 : La sécurité alimentaire et le développement agricole durable ;
- Axe 4 : La promotion d'une économie compétitive et diversifiée pour une croissance accélérée et inclusive ;
- Axe 5 : La promotion du développement social.

Ces axes stratégiques sont complémentaires et interdépendants. Ils forment un ensemble cohérent dont la réalisation devra permettre au Niger d'enregistrer des

¹ Ces domaines prioritaires sont : i) la capacité de production ii) l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement rural iii) le commerce iv) les produits de base v) le développement humain et social vi) les crises multiples et autres défis émergents vii) la mobilisation des ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités viii) la bonne gouvernance à tous les niveaux.

résultats stratégiques de développement importants et placer le pays dans une trajectoire favorable à la création des conditions de sortie de la catégorie des PMA.

Le Gouvernement du Niger, avec l'appui de ses partenaires au développement, poursuit la mise en œuvre du Programme d'Action d'Istanbul en faveur des pays les Moins Avancés (PMA).

III. PERFORMANCES ECONOMIQUES ET SOCIALES AU COURS DE LA PERIODE 2011-2015

III.1 Situation économique

Sur la période 2011-2015, l'économie nigérienne a enregistré un taux de croissance moyen annuel de 6%. Les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire au PIB ont été respectivement de 42,3%, 14,7% et 35,7% avec un secteur informel qui pèse pour 63,4% du PIB en moyenne. Les aléas climatiques, le déficit de l'offre énergétique et l'évolution des cours mondiaux des principaux produits d'exportations notamment l'uranium et le pétrole constituent les principaux facteurs de contreperformance de l'économie. Par ailleurs, le PIB par tête s'est considérablement amélioré passant d'environ 384,6 USD (192.329 FCFA) en 2011 à 463 USD (231.508 FCFA) en 2015. Toutefois, l'impact de cette performance macroéconomique sur la pauvreté n'est pas perceptible.

Le déficit du compte courant s'est sensiblement dégradé en passant de 16,4 % en 2013 à 17,7% en 2015, dû en partie à la baisse des exportations de l'uranium (qui représente près du tiers des exportations), des produits pétroliers, et à la détérioration des balances des services et de revenus. La hausse des importations étant la conséquence des achats de biens d'équipement et des biens intermédiaires.

L'inflation est quant à elle maintenue en dessous de la norme communautaire de 3% depuis 2010 grâce aux actions du Gouvernement pour contenir les prix des céréales et à la politique monétaire prudentielle de la banque centrale.

Le défi majeur est de promouvoir une croissance économique forte, durable et inclusive grâce à la maîtrise des risques agricoles, à la diversification de l'économie et à l'amélioration des Investissements Directs Etrangers et la position extérieure du pays.

III.2 Situation sociale, tendances et profil de la pauvreté

Les données des différentes enquêtes réalisées par l'Institut National de la Statistique (INS) révèlent une baisse de l'incidence de la pauvreté de 48,2% en 2011 à 45,4% en 2014. Toutefois, la part de la consommation des 20% des individus les plus pauvres dans les dépenses globales de consommation des ménages² est passée de 12,1% en 2011 à 9,3% en 2014. A cette situation, s'ajoute la persistance de disparités inter-

²ECVM/A 2011 et 2014

régionales avec les régions de Maradi, Dosso et Zinder qui sont les plus touchées par le phénomène et entre le milieu rural (52,4%) et urbain (9,1%).

La maîtrise de la croissance démographique (3,9%) et du taux de fécondité (7,6 enfants par femmes) constituent le défi majeur.

IV. EVALUATION DES PROGRES ET DES DEFIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION D'ISTANBUL POUR LA DECENNIE 2011-2020

IV.1 Capacité de production

Dans le secteur des transports, la stratégie vise le développement des infrastructures et l'amélioration de la performance des activités du secteur.

En vue de la mise en œuvre de cette stratégie, d'importantes actions prioritaires ont été réalisées portant notamment sur (i) l'extension du réseau, en priorisant les axes de désenclavement interne et externe, (ii) le renforcement du système d'entretien routier, (iii) et la mise en œuvre d'une politique de transport terrestre ciblant la sécurité routière, le renouvellement du parc de véhicules, (iv) la mise aux normes des aéroports, (v) le développement du suivi et du contrôle des services de transport aérien et (vi) la réhabilitation et la construction de la boucle ferroviaire Cotonou-Parakou-Dosso-Niamey-Kaya-Ouagadougou.

Plus spécifiquement, en ce qui concerne l'extension du réseau, les efforts entrepris par le Gouvernement ont consisté en la construction d'importantes nouvelles routes bitumées pour un linéaire total de 380 km sur la période allant de 2011 à 2015 notamment celles permettant le désenclavement interne du pays par la facilitation des échanges et l'accès aux marchés locaux ainsi que le désenclavement externe du pays en favorisant l'intégration économique régionale ; ce qui porte le réseau aménagé à 12259,44 km en 2015. De même, des travaux de réalisation de 976,73 km de routes bitumées et 1704,34 km de routes rurales sont en cours notamment les travaux en cours de construction de la Route Transsaharienne Algérie/Niger (Arlit-Assamaka)/Tchad (225 km), Niger (Maradi-Madarounfa)/Frontière du Nigéria (106 km), Niger (Diffa-Nguigmi)/Frontière du Tchad (185 km)..., la réhabilitation de routes bitumées (linéaire total de 223,5 km), la construction (linéaire total de 576,4 km) et la réhabilitation de routes rurales (linéaire total de 267,2 km).

Par ailleurs, dans le domaine des voies ferroviaires, les travaux de construction du tronçon Niamey-Dosso (143 km) dans le cadre de la réalisation de la boucle ferroviaire Cotonou-Niamey-Ouagadougou-Abidjan sont terminés. Ces travaux ont démarré en 2014 sous la forme d'un Partenariat Public Privé (PPP) avec le groupe Bolloré. En outre, deux gares ferroviaires à Niamey et Dosso ont été réalisés en 2014. La mise en œuvre de ce projet historique concrétise, pour le Niger, un rêve datant de la période coloniale.

Dans le domaine de la construction des infrastructures urbaines structurantes, il a été réalisé, dans le cadre du Programme « NIAMEY NYALA », de vastes opérations d'investissements publics en vue de la modernisation des villes et localités du Niger.

S'agissant du renforcement du système d'entretien routier, outre les travaux entrepris d'entretien des routes bitumées et celles en terre, le Gouvernement a procédé à la réforme du financement de l'entretien routier par la mise en place en 2014, par voie législative, des conditions complémentaires de financement pérenne de l'entretien routier, consacrant ainsi le passage de la Caisse Autonome de Financement de l'Entretien Routier à un fonds routier de deuxième génération.

En ce qui concerne la mise en œuvre d'une politique de transport terrestre ciblant la sécurité routière, une stratégie nationale des transports à l'horizon 2025 couvrant les modes routier, ferroviaire, aérien, maritime et fluvial a été validée au plan national et est en instance d'adoption. De même, une stratégie nationale de sécurité routière a été élaborée et un nouveau code de la route a été adopté par le Parlement. Le renouvellement du parc automobile est en cours.

D'autres actions majeures visant le renforcement des services de transport ont été également réalisées ou en cours notamment le démarrage de la mise aux normes des aéroports et la poursuite de la délimitation des domaines aéroportuaires dans les différentes régions du pays, la création d'une nouvelle compagnie aérienne et la signature des nouveaux accords aériens, la réalisation d'une étude sur la demande de transport, la mise en place d'une banque de données sur les accidents de la circulation routière. La création d'une nouvelle compagnie aérienne s'est traduite, en particulier, par l'augmentation du nombre de compagnies desservant la capitale avec une amélioration de la fréquence des vols de 40%.

La poursuite du développement des infrastructures de transports routier, aérien, ferroviaire et fluvial ainsi que la modernisation du système et de l'offre de transport constituent le principal défi du secteur.

Dans le secteur de la communication, il s'agira de faciliter l'accès au TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) et de permettre aux médias de répondre aux attentes des téléspectateurs, auditeurs et lecteurs.

La contribution du sous-secteur au PIB s'est accrue sur la période 2011-2015, passant en moyenne de 2,1% en 2011 à 2,4% en 2015.

Les progrès enregistrés ont porté sur : i) la réalisation du backbone national en fibre optique et l'inter-connectivité transfrontalière et internationale avec la pose et la mise en exploitation de 1 750 km de fibres optiques ii) l'étude de faisabilité de la dorsale transsaharienne Algérie/Niger/Tchad iii) la mise en œuvre du programme de transition vers la télévision numérique terrestre (TNT).

Au niveau postal, le réseau national a été élargi et modernisé avec la création de 34 nouveaux points de contact et l'introduction progressive des TIC dans les prestations postales.

Le Gouvernement a également poursuivi le renforcement des capacités du pays dans le domaine de la radiodiffusion et de la télévision qui joue un rôle clé dans la

transmission des informations et la communication, en particulier au niveau local et communautaire.

Globalement, les principaux indicateurs du sous-secteur ont connu, au cours de la période 2011-2015, une évolution positive avec un taux de couverture de services de communication qui est passé de 54% à 62%, un taux de pénétration téléphonique de 25% à 38%, celui de l'internet de 2% à 12,20% et le nombre d'abonnés à la téléphonie mobile de 2.500.000 à 6.000.000. Le mobile constitue un facteur clef pour l'amélioration du taux de pénétration au Niger et contribue, entre autres, à l'amélioration des transactions commerciales notamment en milieu rural.

Les principaux défis du sous-secteur portent sur le développement d'une économie numérique nationale inclusive et compétitive, la couverture du territoire national et la modernisation des équipements de production de l'audiovisuel public.

Pour le secteur de l'énergie et des hydrocarbures, la politique sectorielle vise à conforter l'accès des populations à l'énergie et aux hydrocarbures et à renforcer la contribution du secteur à la croissance économique dans un cadre de développement durable. La stratégie reposera sur la redynamisation du cadre institutionnel et réglementaire et une meilleure promotion des ressources énergétiques et pétrolières nationales. En effet, le Niger dispose d'importants potentiels énergétiques que sont notamment le pétrole, le gaz butane, le charbon minéral, le nucléaire civil, le solaire, l'hydroélectricité et l'éolien.

Les investissements réalisés au cours de la période de 2011 à 2015 ont contribué à une amélioration, au plan national, du taux d'accès à l'électricité qui s'établit à 10 % en 2015. En dépit de cette amélioration, de fortes disparités entre régions et entre milieu rural et milieu urbain persistent dans l'accès à l'énergie électrique (moins de 1% en zones rurales et en moyenne entre 20 et 40% dans les centres urbains avec seulement 50% à Niamey).

Des efforts importants sont en cours pour assurer le développement de l'offre énergétique, réduire la dépendance énergétique actuelle vis-à-vis de l'extérieur et promouvoir les activités génératrices de revenus et à fort impact sur les économies locales, à travers principalement la construction d'une centrale à charbon de 600 MW à Salkadamna dans le cadre d'un accord de Partenariat Public Privé, la construction d'une centrale thermique diesel de 100 MW à Gorou Banda (Niamey), la poursuite de la mise en place d'un vaste programme d'électrification rurale dans toutes les localités du pays (1000 villages par an), la réalisation de plateformes multifonctionnelles, l'extension et la rénovation des réseaux de transport et de distribution de l'énergie électrique.

La mise en œuvre du potentiel énergétique offert par l'exploitation pétrolière en cours (Raffinerie nationale de Zinder), la réalisation de grands projets en phase d'investissement (construction en cours du Barrage de Kandadji), ou en préparation (Gazoduc Nigeria-Niger-Algérie) et le développement de l'énergie solaire constitue une opportunité majeure pour impulser l'activité économique à tous les niveaux et assurer une croissance forte, inclusive et durable.

En ce qui concerne plus spécifiquement le sous-secteur pétrolier, la production de pétrole brut est passée de 625.926 tonnes en 2012 à 843.555 tonnes en 2014. Les travaux d'exploitation et de raffinage se poursuivent à Diffa et à Zinder.

Le cadre institutionnel et réglementaire du secteur énergétique a été renforcé avec la création et la mise en place de la Haute Autorité à l'Energie Atomique (HANEA) ainsi que de l'Agence Nigérienne de Promotion de l'Electrification Rurale (ANPER). En plus, les capacités de production, de transport et de distribution de la Société nationale d'électricité (NIGELEC) ont été renforcées.

Le défi est d'exploiter le potentiel énergétique, d'améliorer l'offre de qualité et l'accès aux services énergétiques afin de réduire la dépendance extérieure et soutenir la diversification et la compétitivité de l'économie.

Pour le secteur minier, la stratégie vise à garantir une contribution significative du secteur à la croissance économique par la mise en œuvre de la politique minière. Les principaux produits minéraux exploités par le pays sont l'uranium, l'or, le charbon et le calcaire.

Les efforts entrepris par le Gouvernement ont porté sur i) l'amélioration des connaissances sur le potentiel minier à travers notamment le développement de la cartographie géologique, l'extension des périmètres de recherche par l'attribution de permis et la protection de l'environnement national minier par l'élaboration d'un projet de loi minière révisée ii) la gestion durable du patrimoine minier iii) l'amélioration de la transparence et de la redevabilité dans le domaines des industries extractives notamment la relecture de la charte de bonne gouvernance des ressources minières et pétrolières adoptée en 2011. Le Gouvernement a poursuivi la satisfaction des engagements liés à l'adhésion du pays à l'initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) et renforcé le contrôle exercé par le Comité Interministériel pour les ressources naturelles. Des négociations ont été menées avec AREVA dans le cadre d'un partenariat stratégique mutuellement bénéfique relatif à la revalorisation de l'exploitation uranifère dont le Niger demeure un des trois principaux producteurs mondiaux.

Le gain de valeur ajoutée des industries extractives (mines et pétrole), qui constituent les leviers de stimulation de la croissance économique, devrait pouvoir, sur la base des projections de perspectives de croissance retenues dans le cadrage macroéconomique pour la période 2016-2020, se réaliser à partir de 2017 avec notamment le démarrage de la production du pétrole brut destiné à l'exportation ainsi que l'entrée en production du nouveau gisement d'uranium d'Imouraren.

Pour le secteur manufacturier, la contribution de ce secteur au PIB est passée de 4,8% en 2011 à 5,7% en 2015. Le nombre d'entreprises qui opèrent dans ce secteur s'est accru, passant de 68 à 100 entreprises. Les entreprises manufacturières sont en grande partie localisées à Niamey (80% des unités), avec une prédominance dans la branche de la transformation agro-alimentaire. Le secteur est caractérisé par une faible compétitivité en raison du coût élevé des facteurs de production et de la faiblesse du cadre institutionnel et organisationnel.

Le principal défi de ce secteur demeure l'augmentation de la contribution du secteur manufacturier à l'économie nationale et l'amélioration de la compétitivité des industries manufacturières via l'amélioration de l'environnement des affaires.

IV.2 Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural

Les secteurs agro-sylvo-pastoraux représentent la principale source d'activité économique du pays. Ils occupent plus de 80% de la population active. Sur la période 2011-2015, la contribution de ces secteurs à l'économie nationale est estimée en moyenne à 37,02% du PIB dont près de 24% pour le sous-secteur de l'agriculture, 9,4% pour l'élevage et la chasse, 2% pour la sylviculture et l'exploitation forestière et près de 1,88% pour les pêche, pisciculture et aquaculture. Ces secteurs connaissent cependant une forte dépendance vis-à-vis des facteurs climatiques, ce qui a limité la croissance économique et affecté sa durabilité. Ces sous-secteurs sont handicapés par la baisse de la productivité des écosystèmes agricoles, pastoraux, forestiers, fauniques et halieutiques. Cette baisse de la productivité est due à la faible maîtrise de l'eau, à la faible organisation des producteurs, au faible accès aux équipements et intrants et à la baisse des fertilités des sols. A cela s'ajoutent les difficultés liées à la faible structuration des circuits de commercialisation, l'insuffisance des structures de stockage et la faible capacité de transformation des produits agricoles.

Le Gouvernement poursuit activement la mise en œuvre de l'Initiative 3 N : « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens » qui constitue un exemple de succès et de bonnes pratiques dans le domaine de la sécurité alimentaire et du développement agricole. Cette Initiative a pour l'objectif est de renforcer les capacités nationales de production alimentaire, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes naturelles.

Les actions majeures réalisées au cours de la période 2011-2015 ont porté notamment sur i) l'amélioration de la productivité et des revenus agricoles par la maîtrise de l'eau ii) la modernisation des systèmes de cultures pluviales et des filières iii) la sécurisation des systèmes de production animale iv) l'intensification des productions animales à cycle long v) la promotion des filières avicoles et piscicoles vi) la gestion durable des terres et des écosystèmes vii) la valorisation des produits forestiers ligneux et non ligneux viii) la transformation et commercialisation des produits ix) la prévention et la gestion des crises alimentaires x) la prévention et prise en charge de la Malnutrition et xi) le renforcement des capacités pour la mise en œuvre de l'Initiative 3N.

La mise en œuvre de l'Initiative 3N « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens » qui constitue l'axe 3 du PDES par la réalisation en cours de 11 programmes d'investissement prioritaires cohérents dans le secteur rural y compris les questions liées au renforcement de la résilience pour lutter contre les vulnérabilités aux chocs exogènes et aux changements climatiques, a contribué significativement à la réduction de la faim, en dépit de la persistance des phénomènes cycliques et récurrents liés à la sécheresse et à la pluviométrie.

Cette avancée majeure enregistrée par le pays a, d'ailleurs, été bien soulignée par le Rapport 2014 du Secrétaire Général des Nations Unies sur la mise en œuvre du PAI, en son paragraphe 36, en ces termes : «Un petit nombre de pays parmi les moins avancés ont obtenu un succès relatif dans l'amélioration de leur productivité agricole. Le Bangladesh, l'Éthiopie, le Népal, le Niger et le Rwanda, par exemple, ont réussi à

réduire le nombre de leurs habitants souffrant de la faim, tant en valeur relative qu'en valeur absolue. Les principales clefs de ce succès sont la hausse de la productivité, obtenue grâce à l'augmentation de l'investissement public dans le secteur agricole et à l'adoption de variétés améliorées et d'autres technologies permettant d'améliorer le rendement ainsi qu'à l'expansion des programmes de protection sociale, notamment pour les femmes et les enfants.»

En dépit de ces progrès, des enjeux importants demeurent notamment en ce qui concerne l'accélération de la mise en œuvre de l'Initiative qui nécessite des financements additionnels pour la réalisation de stratégies novatrices, particulièrement le développement de l'irrigation et la mise en place des maisons du paysan.

Le défi majeur du secteur est d'assurer l'amélioration de la productivité agricole, la maîtrise de l'eau et le renforcement de la chaîne des valeurs : production, transformation, conservation et commercialisation

IV.3 Commerce

La contribution du commerce à la croissance du PIB entre 2011 et 2015 s'est établie à 4,9%. En dépit de multiples réformes mises en œuvre dans la branche, le poids de l'informel demeure important (76% en 2011 contre 73% en 2015).

Le secteur du commerce est handicapé par : i) le retard pris dans la mise en place d'un cadre intégré de son développement ; ii) un environnement des affaires peu propice ; iii) l'absence d'une politique commerciale et iv) une insuffisance des échanges liée à des difficultés de stockage des produits nationaux, à la faiblesse des capacités de transformation, à la dégradation des infrastructures de transport et le caractère informel du commerce. Des opportunités d'investissements commerciaux sont en cours d'exploitation dans les principaux domaines de l'agriculture, l'élevage, les mines et l'artisanat. Cependant, la maîtrise du coût élevé des services de transport représente le principal défi dans ce secteur.

En vue développement des échanges commerciaux, le Gouvernement s'attelle à la mise en œuvre de deux programmes prioritaires à savoir celui relatif au pilotage du secteur commercial et l'amélioration de la qualité des produits.

Les principales actions prioritaires mises en œuvre dans le cadre du pilotage du secteur commercial ont porté sur : i) la définition d'une politique pour le secteur et son plan d'action ; ii) la création d'une base de données du commerce extérieur par la mise à jour de la base de données existante ; iii) l'amélioration du climat des affaires notamment en ce qui concerne l'amélioration de indicateurs « Doing Business » et la facilitation de la création d'entreprises ; iv) la réalisation de nouvelles études et la mise à jour de celles existantes ; v) le renforcement du cadre de concertation public/privé et vi) le renforcement des instruments d'appui à la promotion des exportations et la réalisation de négociations bilatérales pour l'ouverture de nouveaux marchés et de vitrines commerciales.

Pour ce qui concerne l'amélioration de la qualité des produits, les réalisations ont porté sur : i) la construction d'infrastructures de stockage dans les différentes localités ; ii) la

construction et l'équipement des locaux de l'Agence de vérification de conformité aux normes et son opérationnalisation ; iii) l'équipement de laboratoires d'essai, d'analyse et d'inspection ainsi que l'équipement des structures de certification et de métrologie ; iv) la formation et l'information sur les normes d'hygiène de qualité et v) la mise en place d'un système d'attestation de conformité et la mise à disposition des normes internationales.

Des actions prioritaires visant une meilleure intégration de l'économie nigérienne dans l'espace régional et international ont été engagées, principalement l'élaboration en cours d'une politique nationale d'intégration ainsi que le développement de la représentativité du Niger dans les institutions sous-régionales à travers l'élaboration d'une stratégie spécifique. Les principales actions dans ce domaine sont facilitées par la mise en œuvre des investissements structurants en cours notamment la réalisation des voies ferrées dans le cadre de la Boucle ferroviaire et du développement du rail dans la zone frontalière avec le Nigéria ainsi la construction des infrastructures de transport (routes) favorisant l'intégration économique régional.

IV.4 Développement humain et social

Education

Pour l'éducation, l'enseignement et la formation professionnels et techniques, l'objectif est de développer qualitativement et quantitativement l'offre éducative, adapter la formation à la demande du marché du travail et favoriser l'utilisation des résultats de la recherche scientifique et de l'innovation technologique.

Le secteur de l'éducation et de la formation a enregistré une évolution favorable des principaux indicateurs à tous les niveaux de développement du système éducatif, au cours de la période de 2011-2015. Cette évolution est imputable à la mise en œuvre de la lettre de politique éducative et des programmes sectoriels (Plan Décennal de Développement de l'Education, PDDE 2003-2013 et Programme Sectoriel de Développement de l'Education et de la Formation, PSEF 2014-2024).

Les indicateurs du système éducatif nigérien ont connu une évolution favorable au cours de la période 2011-2015. Cette évolution est imputable à la mise en œuvre de la lettre de politique éducative et des programmes sectoriels (Plan Décennal de Développement de l'Education, PDOE 2003-2013 et Programme Sectoriel de Développement de l'Education et de la Formation, PSEF 2014-2024).

Dans le cycle primaire ou cycle de base 1, le taux brut de scolarisation (TBS) a progressé de 67,2% en 2011 à 71,3% en 2014 et le taux d'achèvement primaire (TAP) de 51,2% en 2011 à 61,7% en 2014 soit un gain substantiel de 10,5 points pourcentage sur la période. Des progrès significatifs ont également été obtenus en matière de réduction des inégalités avec un ratio filles/garçons qui a évolué de 79,1% en 2011 à 82% en 2014. Les effectifs d'élèves scolarisés au primaire sont passés de 2.050.656 élèves en 2012 à 2.277.021 élèves en 2014 soit une progression de 10%. L'enseignement préscolaire a connu une évolution remarquable et, malgré l'implantation de plus en plus forte des jardins communautaires en milieu rural, il reste principalement un phénomène urbain.

Au niveau du non formel, le taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 ans et plus, bien qu'ayant évolué, reste encore faible (28,4% selon les résultats de l'ECVMA 2014) ; ce taux étant encore bien plus faible pour les femmes (17%). Ce faible niveau d'alphabétisation des adultes contribue à affecter négativement l'indice de développement humain du pays. Pour y faire face, un plan triennal 2015-2017 d'accélération de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle a été élaboré et est en cours de mise en œuvre. Ce plan prévoit de porter le taux d'alphabétisation à 60% en 2017, avec des niveaux intermédiaires de 40% en 2015 et 50% en 2016.

Dans les autres cycles d'enseignement, les progrès sont cependant nettement plus lents.

Ainsi, pour le l'enseignement secondaire premier cycle ou cycle de base 2 (collège), le taux brut de scolarisation (26,3% en 2014) et le taux d'achèvement (13,7% en 2014) demeure encore très faibles et d'importantes disparités de genre et selon les régions persistent. Pour l'enseignement secondaire deuxième cycle ou cycle moyen (lycée), la situation est plus accentuée avec un taux brut de scolarisation de 6,7% en 2014, un taux d'achèvement de 4,7% en 2014 et un accès très inégal entre les garçons et les filles puis entre le milieu rural et le milieu urbain.

Pour l'enseignement et la formation professionnels et techniques, les effectifs formels des apprenants ont évolué significativement. Ainsi, la proportion des effectifs de l'EFPT est passée de 8% en 2011 à 21,89% en 2014. Des dispositifs de formation axés sur le développement des compétences pour la croissance économique et l'adéquation des emplois aux besoins de l'économie nationale et du marché du travail ont été mis en place, à tous les niveaux de cet ordre d'enseignement incluant l'échelon des localités et des communautés rurales.

S'agissant de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique appliquée, les effectifs des étudiants nigériens ont progressé de manière notable au cours de ces dernières années conduisant notamment à la création d'universités et d'instituts universitaires de technologie au niveau des régions du pays. En dépit des efforts déployés par l'Etat, les indicateurs d'accès et de qualité demeurent faibles et ce niveau d'enseignement se heurte à un triple problème d'insuffisance quantitative et qualitative d'enseignants, de pénurie d'équipements et de moyens et l'inadéquation entre les filières de formation et les besoins du marché du travail. La recherche dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation reste principalement confrontée à des difficultés de financement. La mise en œuvre opérationnelle de la réforme des programmes en système Licence-Maîtrise-Doctorat (LMD) devrait contribuer à satisfaire la demande de plus en plus forte par une amélioration significative de l'offre au niveau de l'enseignement supérieur et la recherche.

Globalement, les efforts importants en matière de financement de l'éducation auquel le Gouvernement consacre 25% de la part du budget de l'Etat ont contribué fortement à l'amélioration de l'accès, de la qualité et de la gestion de l'éducation et de la formation. Ces progrès ont également contribué à réduire les écarts en matière de scolarisation et résorber le retard notamment en ce qui concerne les progrès vers l'atteinte de la scolarisation primaire universelle, en comparaison en moyenne à la situation des pays similaires.

En dépit de cette amélioration du système éducatif, la satisfaction de la demande sociale en éducation demeure une priorité de premier ordre du Gouvernement au regard de la problématique liée au taux de croissance démographique de la population du pays, en particulier celle en âge scolarisable.

Les principaux défis du secteur demeurent l'amélioration de l'accès notamment la gestion des flux scolaires en transition au secondaire et de la qualité de l'éducation pour tous.

La mise en œuvre en cours du nouveau du Programme Sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF) 2014-2024, fondée sur une vision holistique du développement du système éducatif (préscolaire, primaire, secondaire, professionnel et technique et supérieur) devrait permettre d'atteindre substantiellement les objectifs de scolarisation par l'amélioration significative des indicateurs de couverture, d'accès, de qualité et de pilotage du système éducatif, à tous les niveaux d'enseignement.

Population et santé primaire

Dans le domaine de la santé, des progrès significatifs ont été enregistrés au niveau des indicateurs clés du système notamment avec la mise en œuvre du Plan de Développement Sanitaire 2011-2015. Ainsi, le taux de mortalité infantile a fortement baissé, passant de 76 pour mille en 2010 à 51 pour mille en 2015. Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq (05) ans est quant à lui passé de 177,6 pour mille en 2009 à 114 pour mille en 2015, réalisant ainsi l'OMD 4. Le taux de mortalité maternelle est passé de 554 en 2010 à 520 décès pour cent mille naissances vivantes en 2015 avec une nette amélioration des accouchements assistés par un personnel de santé qualifié et la prévalence contraceptive chez les femmes en union est toujours faible.

Par contre, le taux de malnutrition aigüe globale est resté stable autour de 14,8% sur la période 2011-2015. Les indicateurs de la prise en charge de la malnutrition chronique et aigüe ainsi que celle des mères allaitantes et enceintes sont restées stables avec un taux de prévalence de la malnutrition de 14,8% qui est au-dessus du seuil d'alerte de 10%. LLLL

Le paludisme représente la première cause de morbidité et de mortalité au Niger. La prévalence du VIH/SIDA dans la population générale (15-49 ans) est estimée à 0,4%.

Les principales actions réalisées dans le cadre de l'exécution du PDS ont porté sur : i) l'extension de la couverture sanitaire; ii) le développement des services de la santé de la reproduction ; iii) la dotation des structures sanitaires en ressources humaines compétentes et motivées ; iv) la disponibilité permanente en médicaments, vaccins, consommables, intrants alimentaires et thérapeutiques, réactifs, sang et dérivés ; v) l'intensification de la lutte contre les maladies faisant l'objet de surveillance intégrée ; vi) le renforcement de la gouvernance et de l'éthique à tous les niveaux du système de santé ; vii) le développement des mécanismes de financement du secteur de la santé ; viii) la promotion de la recherche en santé et ix) la promotion de la santé à l'échelle communautaire.

Le principal défi du secteur reste l'accès universel aux soins de santé primaire pour la population à travers un meilleur ciblage des populations les plus vulnérables

(mère/femme, enfant, personnes âgées, ménages vulnérables) et l'amélioration de l'état nutritionnel des populations.

Promotion de la jeunesse

Les orientations générales définies par le Gouvernement pour la promotion de la jeunesse consistent à réduire la vulnérabilité et à améliorer le bien-être des jeunes, en les intégrant dans les circuits économiques et en les faisant participer activement au développement économique et social du pays.

Le chômage et le sous-emploi notamment des jeunes diplômés et des jeunes en milieu rural, constituent des préoccupations majeures constantes au Niger. Le secteur public reste le principal pourvoyeur d'emplois au Niger.

Pour faire face à cette situation, les stratégies et politiques mises en œuvre par le Gouvernement ont porté sur la mise en place de programmes spécifiques d'insertion économique des jeunes, des programmes de développement à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) et générateurs de revenus notamment en milieu rural, dans le cadre de la lutte contre l'insécurité alimentaire et la protection de l'environnement (Initiative 3N : « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens »), l'intensification des efforts de recrutement du secteur public ainsi que le soutien à l'amélioration du climat des affaires et au secteur privé en vue de la création plus d'emplois en faveur des jeunes.

La promotion de l'insertion économique individuelle des jeunes a été également poursuivie par la mise en œuvre de programme d'urgence pour la promotion de l'emploi des jeunes (notamment les emplois verts) et à la rationalisation des dispositifs existants d'insertion des jeunes (stages en entreprise, accès au crédit, fiscalité).

Les mesures spécifiques relatives à l'amélioration de l'éducation et de la formation des jeunes sont prises en compte dans le cadre de la mise en œuvre en cours du Programme Sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF) 2014-2024, fondée sur une vision holistique du développement du système éducatif (préscolaire, primaire, secondaire, professionnel et technique et supérieur).

Les progrès majeurs réalisés ont porté notamment sur la création, au cours de la période 2011-2015, de 711.053 emplois dont 137.028 emplois permanents et 573.035 emplois temporaires. Les contributions des secteurs public et privé à la création de ces emplois sont respectivement de 90,4% et 9,6%.

Au regard de son poids démographique (56,5 % de la population nigérienne ont moins de 15 ans et un taux annuel d'accroissement estimé en moyenne à 3,81% par an), la jeunesse, qui demeure parmi les groupes les plus vulnérables, représente un atout et un potentiel énorme mobilisable pour le développement économique et social du pays.

Les principales contraintes dans le domaine portent sur l'absence d'une bonne articulation entre le marché du travail, la formation professionnelle et la politique de soutien à l'entrepreneuriat ainsi que la faible qualité du climat des affaires, la structure de l'économie nationale caractérisée par le poids important du secteur informel notamment dans le milieu rural et dans le secteur agricole et la faiblesse du secteur secondaire.

Le défi majeur dans le domaine de la jeunesse et de la promotion de l'emploi et du travail décent est la satisfaction de la forte demande sociale et des aspirations par la valorisation des avantages comparatifs pour pouvoir créer des emplois dans les secteurs porteurs de croissance économique (agriculture et agro-industrie, mines, pétrole, artisanat, tourisme, ...) tout en encourageant l'entrepreneuriat.

A cet effet, le Gouvernement entend intensifier les actions de création d'emplois et d'auto-emploi ainsi que l'amélioration du climat des affaires afin de permettre au secteur privé de jouer pleinement son rôle en matière de création d'emplois décents.

Eau et assainissement

En vue de l'accroissement de l'accès équitable de la population à l'eau potable et à l'assainissement, le Gouvernement s'est appuyé sur la mise en œuvre des orientations du Programme National d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement 2011-2015 (PN-AEPA), adopté en juin 2011.

Plus spécifiquement, pour l'approvisionnement en eau potable des populations, les stratégies et mesures mises en œuvre ont essentiellement porté sur la réalisation d'actions prioritaires articulées autour de quatre volets : i) les investissements dans l'hydraulique rurale par la construction et la réhabilitation de points d'eau moderne, la mise en place de des stations de mini-adduction d'eau potable pour les localités de plus de 2.000 habitants ainsi que la promotion de systèmes d'adduction multi-villages et intercommunaux, ii) les investissements dans l'hydraulique urbaine par le renforcement des centres existants ainsi que l'optimisation et l'intégration dans le périmètre affermé de nouveaux centres urbains iii) la rationalisation du dispositif de gestion des ouvrages par le renforcement du système d'entretien des équipements afin de réduire substantiellement le taux de panne et l'appui-conseil aux communes iv) la mise en place cadres juridiques et institutionnels ainsi que d'options stratégiques innovantes notamment la stratégie nationale de l'hydraulique pastorale et son plan d'actions, l'option adduction d'eau potable (AEP) multi-villages, l'option de transport d'eau des zones des fortes potentialités vers les zones déficitaires ou de mauvaise qualité d'eau et la stratégie opérationnelle de promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base et son plan d'actions, .

Concomitamment à ces actions stratégiques et opérationnelles, la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) a été mise en œuvre à travers la mobilisation des eaux de surface, de ruissellement et des eaux souterraines.

S'agissant de l'assainissement, l'accroissement de l'accès a été favorisé principalement par l'augmentation des ouvrages d'assainissement de base notamment du nombre de latrines familiales, la construction de latrines scolaires et des ouvrages d'évacuation d'eaux grises ainsi que les actions de sensibilisation pour un changement de comportements des populations, particulièrement l'internalisation de l'assainissement total piloté par les communautés (ATPC) au niveau des villages.

Les progrès réalisés, suite à la mise en œuvre de ces importantes actions prioritaires, ont contribué à la progression des principaux indicateurs dans le domaine comme suit : (i) la couverture géographique en points d'eau modernes est passée de 75,81% en 2011 à 77,95% en 2015, (ii) l'accès à l'eau potable en milieu rural a évolué de 48,87% en 2011 à 51,67% en 2015 et (iii) la desserte en eau potable en milieu urbain est

passée de 73,07% en 2011 à 91,6% en 2015. Cependant, les zones de socle et d'aquifères profonds, en raison de leur situation géophysique, enregistrent des taux d'accès à l'eau potable faibles. L'accès aux infrastructures d'assainissement et d'hygiène reste très faible.

Les principaux défis à relever dans le secteur portent sur l'amélioration de l'accès à tous à une source d'eau potable de façon durable et la poursuite de la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'hygiène et d'assainissement.

Egalite des genres et autonomisation des femmes

Les questions relatives à l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ont également connu une nette évolution, avec l'émergence d'organisations de la société civile féminine. Les avancées dans le domaine se sont notamment traduites par l'adoption de plusieurs instruments juridiques et de politiques sectorielles. En termes de réalisations, on note que l'application de la loi sur les quotas dans les nominations et les postes électifs a permis de rehausser significativement la participation des femmes à la gestion du pouvoir public. A titre illustratif, au niveau parlementaire, en 2011 (date de début de la législature achevée en mars 2016), il est enregistré 15 femmes sur 113 députés en 2011, soit 12,5% des effectifs de députés, alors qu'en 1999 (avant l'adoption de la loi sur le quota), il est noté la présence d'une seule femme sur 83 députés, soit 1,2%. S'agissant des femmes membres du Gouvernement leur proportion est passée de 8% en 1999 à 25% au cours de la période 2011-2015. Il ressort cependant, que d'une façon globale, la participation des femmes aux instances de prise de décision reste encore très faible.

En dépit de ces progrès, les principales contraintes liées à cette faible participation de la femme à la prise de décision aussi bien dans la sphère familiale que communautaire, administrative ou économique portent sur le statut social hiérarchisé, les pesanteurs socioculturelles et les capacités institutionnelles faibles des structures chargées de la promotion de la femme et de la prise en compte de la dimension « genre ».

Les mesures prises par le Gouvernement notamment la mise en œuvre des politiques nationales de promotion du leadership féminin et de l'autonomisation de la femme ont fortement contribué à une meilleure prise en compte des questions de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, en particulier en ce qui concerne la responsabilisation et l'autonomisation de la femme rurale.

Protection sociale

La protection sociale est l'un des leviers majeurs de la lutte contre la pauvreté. Elle constitue un maillon important des efforts visant la réduction de la vulnérabilité économique, sociale, alimentaire/nutritionnelle et la protection contre d'autres chocs et risques. D'importantes avancées ont été enregistrées, surtout au niveau du cadre institutionnel et juridique avec la ratification de plusieurs instruments juridiques en matière de protection sociale et l'adoption d'un document de politique nationale de protection sociale par le Gouvernement. Des processus de réformes sont également engagés visant notamment l'extension de la protection sociale au secteur informel et au monde rural, l'étude pour la mise en place de la couverture maladie universelle (CMU) au Niger ainsi que la restructuration de la Caisse Nationale de la Sécurité

Sociale (CNSS), principale structure de protection sociale des travailleurs et la mise en place d'une Caisse autonome de retraite du Niger (CARENI).

Plus spécifiquement, pour lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, le Gouvernement utilise dans la mise en œuvre de son plan de soutien d'importantes mesures de protection sociale dont, entre autres, la distribution gratuite des vivres, les subventions des prix des biens de première nécessité et les programmes d'appui communautaires. Parmi les mesures en cours pour lutter de façon durable contre la pauvreté chronique et les iniquités sociales, on peut retenir : i) le Programme National des Filets Sociaux dont la mise en œuvre a débuté en 2012 et qui permet de renforcer les capacités de résilience des populations vulnérables aux crises répétitives ainsi que les autres Programmes de développement agricole, dotés de mécanismes de réponse immédiate face aux crises d'urgence et aux catastrophes; ii) l'élargissement de la gratuité de certaines prestations pour accroître l'offre de services de protection sociale, et iii) le programme des cantines scolaires.

Les principaux enjeux en matière de protection sociale portent sur l'élargissement de la protection sociale à travers le relèvement du niveau de la couverture de la sécurité sociale, l'adaptation du cadre législatif et réglementaire et la protection adéquate des groupes vulnérables.

Le principal défi est d'améliorer la couverture de la protection sociale par la poursuite de la mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale.

IV.5 Crises multiples et autres défis émergents

Les crises et autres défis émergents, qui constituent des hypothèses de risques pouvant peser fortement sur les perspectives de développement économique et social du pays concernent notamment sur i) le défi sécuritaire notamment l'insécurité intérieure et les conflits dans la sous-région, particulièrement les menaces terroristes, ii) le défi démographique et iii) le défi relatif à la vulnérabilité de l'économie face aux aléas climatiques et la baisse de la demande des matières premières susceptible d'influer négativement sur les prix des hydrocarbures et ceux des produits miniers.

En effet, la mise en place des conditions de durabilité d'un développement équilibré et inclusif constitue un axe transversal et un préalable à l'atteinte des objectifs de développement économique et social du pays. Aucun développement durable, équilibré et inclusif n'est possible sans le développement de stratégies en matière de sécurité humaine, de défense du territoire, de respect-promotion des droits humains, de consolidation de l'unité nationale, de prévention et gestion des crises humanitaires et d'adéquation entre la demande et l'offre sociale pour tenir compte de la contrainte de limitation des ressources.

Les principales stratégies et mesures prises par le Gouvernement ont porté notamment sur : i) l'amélioration du niveau de revenus des ménages pour renforcer l'accès aux ressources communautaires de base (le foncier, le capital bétail, l'eau, etc...) ii) la gestion durable des ressources de l'environnement ; iii) l'amélioration de la résilience des populations face aux changements climatiques ; iv) l'amélioration des systèmes de production, du financement de l'agriculture et de l'élevage (v) la prise en charge de la forte pression démographique (vi) la mise en œuvre d'une politique de

développement régional et local équilibrée ainsi que d'une politique d'aménagement du territoire (vii) le renforcement de la sécurité intérieure et extérieure.

Plus spécifiquement, dans le domaine de la défense et de la sécurité, le Gouvernement a mis en place une politique de surveillance accrue du territoire et déployé d'importants moyens permettant de juguler les risques d'instabilité et d'insécurité. Des relations privilégiées ont été également établies avec les pays voisins. La vision du Niger en matière de défense et sécurité fait école dans la sous-région et adoptée par des institutions telles que la CEDEAO, l'UA, la CEN-SAD, la CBLT. Le Niger a ainsi efficacement contribué à la création du G5 au Sahel afin de promouvoir la paix, la sécurité et le développement dans les cinq pays membres (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad). De même, le pays a contribué à la constitution d'une force multinationale dans le cadre de la CBLT pour lutter contre les attaques de la secte Boko Haram. Une Stratégie de Sécurité et de Développement dans les zones sahélo-sahariennes est mise en œuvre dans les domaines suivants : i) renforcement de la sécurité des personnes et des biens ; ii) accès des populations aux opportunités économiques ; iii) accès des populations aux services sociaux de base ; iv) renforcement de la gouvernance locale et v) insertion socio-économique des rapatriés.

L'analyse des contextes national, régional et international, associée aux vulnérabilités qui en découlent amènent à déduire que l'environnement de notre pays est caractérisé par l'interconnexion croissante des menaces et des risques ainsi qu'une imbrication de la sécurité intérieure et de la sécurité extérieure. Le renforcement de la défense, la sécurité nationale et la paix par le renforcement de l'intégrité du territoire national, la sécurité des personnes et des biens et la promotion de la consolidation de la paix en faveur du développement, notamment dans le cadre des initiatives conjointes sous régionales, régionales et internationales constituent les principaux défis.

S'agissant particulièrement du défi démographique, il importe de souligner que la population nigérienne, estimée à 17 millions d'habitants en 2012, évolue encore à un rythme très élevé avec un taux de croissance démographique de 3,9% en liaison avec un indice synthétique de fécondité élevé de 7,1 enfants par femme. A ce rythme, il est prévu un doublement de la population tous les 23 ans. La fécondité élevée s'explique notamment par des facteurs d'ordre culturel et religieux induisant souvent une forte réticence des communautés à l'égard de l'espacement et de la limitation des naissances. Le bas niveau d'instruction et d'alphabétisation ne permet pas la maîtrise des méthodes de planification familiale.

Cette situation se traduit par des difficultés pour les ménages à faire face aux besoins d'un nombre relativement élevé d'enfants et de jeunes à nourrir, soigner et éduquer. Elle engendre également une forte pression sur les capacités limitées de l'Etat à améliorer les conditions de vie des populations notamment en ce qui concerne la satisfaction des services sociaux de base.

Pour faire face à cette situation, le Gouvernement met en œuvre des cadres stratégiques soutenus par les partenaires au développement en matière de population, de promotion de la femme, d'éducation et de formation susceptibles de faciliter l'adéquation entre la croissance démographique très élevée et la croissance économique insuffisante pour un équilibre entre la demande et l'offre sociale. Des

programmes de développement spécifiques ciblant l'autonomisation des femmes et le dividende démographique ainsi que la santé et la population ont été mis en place.

Le défi majeur est la maîtrise de la croissance démographique pour faciliter l'adéquation entre la demande et l'offre sociale, de manière à préserver les ressources pour les générations futures et promouvoir le développement durable. Ce défi ne saurait être relevé sans une scolarisation adéquate et un maintien de la fille dans le système éducatif, la prise de mesures sur l'interdiction du mariage précoce, l'alphabétisation de la population, l'autonomisation économique de la femme ou la sensibilisation à base communautaire pour un changement de comportement en termes de planification familiale.

IV.6 Mobilisation des ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités

Mobilisation des ressources domestiques

Pour la période 2011 à 2015, le Programme du Gouvernement prévoit au titre des ressources domestiques, la mobilisation de 3.119 milliards de FCFA soit un niveau de 50% des ressources totales estimées pour contribuer au financement du développement.

Les progrès réalisés dans ce domaine ont permis la mobilisation de 3.325 milliards de FCFA au titre de ressources domestiques entre 2011 et 2015. Ces évolutions sont essentiellement liées aux mesures de réformes des finances publiques entreprises par le Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre du programme économique et financier visant l'amélioration de la performance dans la gestion des finances publiques notamment le relèvement du niveau de l'effort fiscal du pays.

Globalement, sur la période 2011-2015, les recettes internes ont progressé en moyenne de 0,97 point de pourcentage du PIB pour se situer à 18,2% en 2015. Le taux de pression fiscale est passé de 13,4% en 2011 à 17,2% en 2015.

Les principales stratégies développées pour l'atteinte de ces résultats ont porté sur la modernisation du système d'information, l'amélioration de la gestion, la réforme organisationnelle et institutionnelle ainsi que le renforcement des capacités opérationnelles des régies financières.

Les actions menées pour la lutte contre la corruption et en faveur d'une plus grande transparence ont porté sur la mise en place/l'opérationnalisation de la Haute Autorité de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées (HALCIA) ainsi que le renforcement des capacités et des moyens de la justice (juridictions et Cour des Comptes). Le classement du pays au plan mondial en termes d'Indice de Perception de la Corruption a connu une nette amélioration, passant du 134^{ème} rang en 2011 à la 103^{ème} place en 2014 sur un total de 175 pays.

Le défi majeur demeure la poursuite de la rationalisation de la gestion des finances publiques, l'amélioration de la mobilisation des ressources internes et de l'efficacité de la dépense publique.

Aide au développement

Les flux d'APD mobilisés par le Gouvernement pour le financement des priorités de développement du pays définies dans le Plan de Développement Economique et Social pour la période 2012-2015 se montent à 3.251 milliards de FCFA. Sur cette période, les ressources extérieures ont évolué en moyenne de 1,71% pour représenter 4,9% du PIB en 2015.

L'examen de ces flux de ressources extérieures indique, globalement, un alignement des financements sur les priorités de développement du pays, en raison de la cohérence des programmes de coopération pays des institutions bilatérales et multilatérales de développement avec le cadre stratégique national de développement, qui intègre les domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul.

Les principales contraintes demeurent la mobilisation de financements publics concessionnels conformes au profil d'endettement du pays, en lien avec les engagements souscrits avec les Institutions de Bretton Woods relatifs à l'accès et la concessionnalité de nouveaux financements.

Le principal défi du Gouvernement demeure l'amélioration de la performance dans la gestion des investissements publics notamment l'amélioration de l'absorption des ressources extérieures. Des réformes institutionnelles sont en cours à cet effet.

La mise en œuvre de l'approche programme, prônée par la communauté internationale dans le cadre de l'efficacité de l'aide publique au développement, demeure mitigée. Les principes qui sous-tendent cette initiative ne sont toujours pas, malgré la mise en place d'un cadre de concertation Etat-Donateurs, suivi d'application dans la pratique de financement des partenaires au développement.

Il en résulte principalement, pour la mise en œuvre de la Politique économique du Gouvernement (Plan de développement à moyen terme), des besoins prioritaires de financement non couverts ou insuffisamment pris en compte dans le plan d'actions prioritaires du Gouvernement, aligné sur la Loi de Finances.

Cette situation ne favorise pas l'atteinte des objectifs de développement planifiés en vue d'une bonne performance dans l'exécution des politiques publiques et un meilleur impact des interventions sur l'amélioration des conditions de vie des populations.

Dettes extérieures

L'encours de la dette publique du Niger est évalué, au 31 décembre 2015, à 1.535,9 milliards de FCFA en valeur nominale soit 34,4% du PIB nominal. Cet encours est composé de 73,2% de dette extérieure (1124,1 milliards de FCFA) et de 26,8% de dette intérieure (411,8 milliards FCFA). La dette extérieure publique est constituée de 905,4 milliards de FCFA pour les partenaires multilatéraux et 218,7 milliards de FCFA pour les partenaires bilatéraux.

Le service de la dette publique effectivement payé se chiffre à 37,79 milliards de FCFA dont 25,09 milliards de FCFA pour la dette extérieure et 12,70 milliards de FCFA pour la dette intérieure. Comparativement à la même période en 2014, ce service est en augmentation de 9,93 milliards de FCFA, soit 27,86%.

Sur la base de l'analyse de viabilité de la dette et en considérant le stock de la dette publique à fin 2014, l'évolution de la trajectoire de l'endettement, en liaison avec le contexte macroéconomique projeté, indique les ratios de solvabilité et de liquidité de la dette ressortent tous en dessous des seuils critiques communautaires ou fixés par les partenaires technique et financier. Le ratio d'endettement du pays par rapport au PIB est passé de 19% en 2011 à 34% en 2015 pour une norme communautaire de 70%, du fait de la mise en œuvre de projets prioritaires retenus dans le Plan de Développement Economique et Social (PDES 2012-205). En dépit de ce niveau d'endettement, le pays présente un profil d'endettement modéré. Toutefois, des principaux facteurs de risques liés notamment à une moindre performance de la croissance économique et des exportations pouvant entraîner une faible capacité de résilience de l'économie nigérienne et influencer négativement sur les indicateurs d'endettement, méritent d'être soulignés :

- Les retards dans la mise en œuvre des réformes relatives à la gestion des finances publiques et à la mobilisation des ressources domestiques ;
- Les retards dans la réalisation des investissements dans le secteur des ressources naturelles ;
- L'évolution baissière des cours de l'uranium et du pétrole ;
- Le non-respect des engagements pris dans le cadre des programmes économiques et financiers ;
- La survenance de sécheresses et autres catastrophes naturelles ;
- La dégradation de la sécurité nationale et sous-régionale.

Pour préserver les acquis importants enregistrés par le pays dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) et de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM), le Gouvernement s'est engagé dans un processus de gestion prudente de la dette, en relation avec les implications de la mise en valeur des ressources naturelles.

A cet effet, un Comité interministériel chargé de suivi de la politique d'endettement et de négociations des aides budgétaires placé sous l'égide du Premier Ministre ainsi qu'un Comité technique et un Secrétariat Permanent y afférents ont été mis en place.

En lien avec le défi du maintien des équilibres macroéconomiques, l'enjeu majeur demeure l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale d'endettement soutenable, articulée autour d'une stratégie à moyen terme de choix rationnel des investissements publics assortie d'un plan d'emprunts correspondant à moyen terme. Cet exercice est en cours de préparation au niveau de ce dispositif institutionnel.

IV.7 Bonne gouvernance à tous les niveaux

Le Gouvernement a entrepris le renforcement de la bonne gouvernance à tous les niveaux à savoir la bonne gouvernance politique, juridique, économique,

administrative et locale par : i) la consolidation des institutions constitutionnelles ii) la promotion de la justice et des droits humains iii) la gestion rationnelle et transparente des finances publiques, le pilotage de l'économie, l'efficacité de l'administration publique et la gestion des collectivités.

Plus spécifiquement, la crédibilité des institutions de la République a été assurée par: i) un fonctionnement normal des organes prévus par la Constitution ; ii) le respect de l'Etat de droit et des règles du jeu démocratique et un dispositif de veille pour l'amélioration du fonctionnement des institutions étatiques et iii) le renforcement du dialogue et de la concertation avec les acteurs de la société civile.

Globalement, du point de vue de la gouvernance politique, toutes les institutions de la République prévues par la Constitution ont été installées et fonctionnent régulièrement selon les dispositions de la loi fondamentale. Le Conseil National de Dialogue Politique (CNDP), cadre de concertation des partis politiques, fonctionne régulièrement. Le principal défi à relever dans ce domaine porte sur le renforcement des bonnes pratiques afin de consolider le bon fonctionnement des Institutions démocratiques.

La gouvernance économique, axée sur le rétablissement de la gestion efficiente des finances publiques et des instruments de planification et de coordination des politiques publiques, a été poursuivie par la réforme de la gestion des finances publiques : i) l'amélioration du cadre juridique ; ii) le renforcement des capacités de mobilisation des ressources ; iii) l'amélioration de la préparation et des modalités d'exécution du budget de l'Etat ; iv) l'établissement régulier de la comptabilité et du reporting financier ; v) le développement des systèmes d'information ; vi) l'amélioration du contrôle et de la transparence des finances publiques ; vii) le renforcement de la gestion de la trésorerie et de la dette et viii) l'amélioration du système de passation et de gestion des marchés publics. Au final, elle a permis de concilier la mise en œuvre des objectifs de développement et l'amélioration des ressources internes.

Plus spécifiquement, des mesures de réformes ont été introduites en vue d'améliorer la gestion des finances publiques, notamment : (i) l'adoption d'un décret pour rationaliser la gestion des investissements publics, (ii) la mise en place d'un cadre institutionnel pour améliorer la gestion de la dette publique, (iii) l'adoption de décrets et d'arrêtés pour renforcer la transparence dans les passations de marchés publics. Par ailleurs, l'activité bancaire a été stimulée et le financement de l'habitat, du développement rural et des PME a été favorisé. Le paysage financier nigérien est passé de 10 établissements de crédits en 2011 à 12 en 2015 dont 11 banques et un établissement financier. Cependant, le taux de bancarisation reste faible (2 % en 2013 contre une moyenne de 7,2% pour l'ensemble des pays de l'UEMOA). En matière d'amélioration du climat des affaires, le pays a enregistré des progrès comme l'atteste le rapport Doing Business 2015 (de 160^{ème} en 2016 contre 164^{ème} en 2015). Le principal défi est l'amélioration significative de l'efficacité des instruments de gestion du développement (notamment instrument de gestion et de transparence des ressources minérales, Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT), Plan de Développement Economique et Social (PDES), Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI, Niger 2035), programme de réforme des finances publiques, stratégie budgétaire, loi de finances).

Dans le domaine de la gouvernance locale, les capacités des collectivités territoriales ont été renforcées en vue d'assurer un développement durable et équilibré conformément à la politique nationale de décentralisation (PND) et aux dispositions du code des collectivités territoriales. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de décentralisation, des acquis importants ont été enregistrés, notamment (i) la mise en place des conseils régionaux et municipaux, (ii) l'opérationnalisation de l'Agence Nationale de Financement des Investissements des Collectivités Territoriales (ANFICT), (iii) la révision de la loi sur les recettes minières consacrant la rétrocession de 15% des recettes aux collectivités territoriales des zones abritant les industries extractives. Le défi majeur est l'approfondissement du processus de décentralisation, à travers notamment l'effectivité du transfert des compétences et des ressources.

En matière de gouvernance administrative, les actions prioritaires ont porté sur l'amélioration de la qualité et la performance des services publics par le développement d'outils et instruments appropriés de gestion et de suivi ainsi qu'une amélioration effective du fonctionnement de l'administration. Une attention particulière a été également portée à la déconcentration effective des services de l'Etat en accompagnement des collectivités territoriales. Les principaux enjeux demeurent la délivrance des services publics de qualité et l'adéquation du profil-emploi aux postes techniques ainsi que la valorisation de promotions sur mérite en vue d'améliorer significativement l'efficacité de l'administration. La poursuite de la modernisation de l'administration à travers la Politique Nationale de Modernisation de l'Etat (PNME) et la promotion de la culture du résultat au niveau individuel et collectif constituent les défis majeurs.

En ce qui concerne la gouvernance juridique et judiciaire, il a été mis en œuvre des mesures d'amélioration du fonctionnement du système juridique et judiciaire par la moralisation du secteur judiciaire, l'optimisation de l'appareil juridique et judiciaire existant et la modernisation des cadres d'intervention et du fonctionnement de la justice. Plus spécifiquement, dans ce domaine, le Niger a enregistré des progrès dans le renforcement de l'Etat de droit, l'accès à la justice, la promotion des droits humains suite au renforcement de capacités de l'administration juridique et judiciaire notamment à travers des recrutements et l'amélioration des conditions de travail du personnel. Ainsi, le ratio magistrat/population est passé de 1 magistrat pour 58 828 habitants en 2012 à 1 magistrat pour 48056 habitants en 2014 pour une norme d'un magistrat pour 20 000 habitants. En outre, la révision des textes réglementaires, la réorganisation des structures du Ministère en charge de la justice, la formation et le renforcement des capacités, l'amélioration des conditions de vie et de détention, la lutte contre la corruption (HALCIA) sont également des réformes en cours de mise en œuvre. Le principal défi est d'assurer la mise en œuvre de la politique nationale de la « Justice et Droits humains » ainsi que son plan d'actions décennal 2016-2025.

V. COHERENCE ET LIENS AVEC L'ORDRE DU JOUR DE DEVELOPPEMENT POUR L'APRES-2015 ET D'AUTRES PROCESSUS MONDIAUX

Dans le cadre du processus en cours de formulation des cadres stratégiques de planification à long et moyen termes notamment la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI Niger 2035), le Plan de Développement

Economique et Social et les Stratégies sectorielles y afférentes, le Gouvernement veille à la mise en cohérence et l'intégration dans ses priorités de développement, les engagements convenus avec la communauté internationale pour soutenir les PMA notamment l'Agenda post 2015 sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), Troisième Conférence Internationale sur le Financement du Développement, la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP), l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

L'intégration des priorités de développement retenues au titre des grandes initiatives de la communauté internationale en faveur des PMA dans les politiques nationales de développement vise spécifiquement à contribuer à l'accélération l'atteinte de résultats clés dans les domaines prioritaires du Programme d'Action d'Istanbul et permettre une amélioration significative du niveau de vie des populations en vue d'une graduation des PMA à l'horizon 2020.

VI. CONCLUSION ET MARCHE A SUIVRE

Tirant des leçons résultant des constants de mise en œuvre dans les domaines prioritaires du Programme d'Action d'Istanbul et en ligne avec le Programme de Renaissance II du Président de la République, le Niger engage une nouvelle stratégie de développement qui vise le soutien de la croissance et de la promotion du développement durable, dans un environnement de bonne gouvernance.

Aussi, afin d'apporter des solutions durables aux contraintes et défis de développement identifiés et permettre l'accélération de la sortie de la catégorie des PMA, les principales recommandations s'articuleront autour de l'amélioration du cadre macroéconomique et des orientations sectorielles de développement.

Assainissement du cadre macroéconomique

S'agissant de l'assainissement du cadre macroéconomique, l'orientation principale porte sur le renforcement du potentiel économique de notre pays à réaliser un rythme de croissance accéléré, à même de répondre au double objectif d'amélioration du revenu et de création d'emplois, et de consolidation des fondements d'un développement durable. L'approche préconisée tient au fait que le niveau actuel de taux de croissance moyen (6%) est en deçà de celui requis (7%) pour entraîner une réduction significative de la pauvreté et intensifier la création d'emplois.

La mise en œuvre des différents programmes économiques sur la période 2011-2015 a permis de renforcer globalement la stabilité macroéconomique. Des acquis importants ont été enregistrés mais des insuffisances demeurent. Tirant les leçons de cette première période, le Gouvernement poursuivra la consolidation à travers :

- Un taux de croissance annuel moyen de 7% sur la période. Il sera porté par le secteur agropastoral à travers l'accélération de l'initiative 3N avec un accent particulier sur l'agro-industrie comme moyen de substitution aux importations des produits alimentaires, la poursuite des investissements publics dans les

infrastructures et les secteurs sociaux. Les réformes clés à mettre en œuvre permettront de stimuler l'investissement privé national et étranger, diversifier les moteurs de la croissance et renforcer la résilience de l'économie ;

- Le maintien du taux d'inflation annuel moyen autour de 3% afin de dissiper les incertitudes sur le futur des investissements privés et de préserver la solidité des systèmes financiers face aux chocs susceptibles d'ébranler la confiance des opérateurs ;
- la gestion accommodante de la dette en faisant essentiellement recours aux financements concessionnels et en ne contractant ou ne garantissant que des emprunts comprenant un élément don d'au moins 35% afin de préserver les acquis de l'Initiative pour l'Allègement de la Dette Multilatérale ;
- Le renforcement de la gestion des finances publiques à travers la poursuite de la mise en œuvre du Programme de Réformes de Gestion des Finances Publiques en vue de renforcer l'efficacité, l'efficience et la transparence dans le domaine. Un accent particulier sera mis sur l'accroissement des ressources internes, le rétablissement du monopole fiscal de l'Etat et la mise en œuvre de la LOLF, la maîtrise de la masse salariale, la réduction du déficit budgétaire, la maîtrise des dépenses courantes et le renforcement de l'efficacité des dépenses d'investissement ;
- la poursuite de l'amélioration du climat des affaires et du secteur financier.

Orientations sectorielles

Ces orientations, qui forment un tout cohérent, sont interdépendantes et axées sur les domaines stratégiques ci-après, au regard des défis et des enjeux de développement : (i) la promotion d'une économie compétitive et diversifiée ii) la sécurité alimentaire et le développement agricole durable, iii) la promotion du développement social et iv) la Gouvernance, paix et sécurité.

Dans le domaine de la promotion d'un développement économique, il s'agira principalement d'assurer : (i) la promotion de la renaissance culturelle pour servir de socle aux réformes et au développement de l'économie, (ii) la restructuration de l'économie par la modernisation progressive du secteur primaire et de l'accroissement du poids des secteurs secondaires et tertiaires dans le PIB, (iii) la pleine intégration du secteur agro-pastoral dans les chaînes de valeur, (iv) l'amélioration de la capacité de financement de l'économie en portant le taux de bancarisation à 5%, le taux d'épargne à 6% ainsi que le renforcement des systèmes financiers décentralisés dans le monde rural, (v) l'intensification des investissements publics structurants pour stimuler la croissance et structurer l'appareil productif national.

Il est également envisagé de conduire une réforme fiscale soutenue par : (i) la lutte contre la corruption, la fraude douanière et l'évasion fiscale, (ii) l'instauration d'une fiscalité juste, équitable et solidaire par le partage des charges de l'impôt entre tous les agents économiques en fonction de leur capacité contributive et iii) l'encouragement à la création de micro, petite et moyennes entreprises.

S'agissant des infrastructures, le Gouvernement poursuivra le programme de développement d'infrastructure résiliente, durable et de qualité notamment le barrage de kandadji, la centrale de Salkadamna. Les orientations porteront sur le développement des infrastructures de transports routier, aérien, ferroviaire et fluvial, d'énergie et de communication pour booster la création de la richesse et favoriser l'intégration économique régionale. L'Etat consacrera 10% des ressources du budget national à ces infrastructures qui constituent des investissements structurants.

Dans le secteur minier, le Gouvernement mettra en œuvre une stratégie adaptée de développement minier et son plan d'actions. Cette stratégie comportera notamment : (i) l'amélioration des connaissances sur la géologie et le potentiel minéral ainsi que la mise en place d'une base de données, (ii) le développement de sites aurifères et de phosphate, (iii) la promotion du potentiel minier et la diversification de la production minière en vue d'un développement minier durable.

Dans le secteur industriel, le Gouvernement réaffirme sa volonté d'amorcer un véritable développement dudit secteur. A cet effet, il élaborera et mettra en œuvre une politique industrielle en cohérence avec les politiques industrielles communes de la CEDEAO, de l'UEMOA et des autres initiatives africaines dans le domaine.

En matière de sécurité alimentaire et du développement agricole durable, les orientations portent sur la poursuite de la mise en œuvre de l'I3N en vue de réaliser l'objectif global de « faim zéro au Niger » et de contribuer à réduire la pauvreté de 45,4% en 2014 à 31% en 2020. A cet effet, il s'agira d'accroître et de diversifier la production agricole et halieutique, approvisionner régulièrement les marchés ruraux et urbains, améliorer la résilience des groupes vulnérables et l'animation et la coordination de l'Initiative 3N.

La promotion du développement social passera par l'amélioration de la fourniture des services sociaux de base dans les domaines de la santé et de la protection sociale, de l'éducation, de l'eau et l'assainissement, du cadre de vie, de promotion du genre et des droits humains, de la promotion de la jeunesse et des questions de population.

En matière de la problématique de la population, la politique du Gouvernement portera sur la maîtrise de la croissance démographique à travers le changement de mentalités et des comportements reproductifs au sein des populations en vue de créer les conditions favorables à la réalisation du dividende démographique. Cette politique sera soutenue par le maintien de la croissance économique et accompagnée par la satisfaction des services sociaux de base de la population.

Dans le domaine de la santé, les orientations concerneront : (i) l'augmentation de l'accessibilité des populations aux services de santé, (ii) le développement de la santé de la reproduction, (iii) l'accroissement de l'efficacité du système de prévention sanitaire, (iv) l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de la gestion des ressources mises à la disposition des services de santé, (v) la réduction significative de la morbidité et de la mortalité, (vi) la disponibilité permanente en médicaments, vaccins, consommables, intrants alimentaires et thérapeutiques, réactifs, sang et dérivés de qualité, (vii) le renforcement de la gouvernance et du leadership du Ministère en charge

de la Santé ainsi que la responsabilisation des communautés, (viii) la promotion de la recherche en matière de santé.

Sur le plan de la protection sociale, l'objectif est de réduire la vulnérabilité de la population et des groupes défavorisés. Pour ce faire, la couverture de la protection sociale doit être élargie à tous les niveaux. Les priorités pour la période 2017-2019 s'inscrivent dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Protection Sociale adoptée en août 2011 ainsi que des programmes spécifiques (filets sociaux) visant à réduire la vulnérabilité des populations.

Dans le domaine de l'éducation, les objectifs visent à améliorer l'accès, la qualité et la gouvernance du secteur. Le Gouvernement s'appuiera sur le Programme Sectoriel de l'Éducation et de la Formation (PSEF 2014-2024) pour assurer le développement holistique du système éducatif nigérien. Un accent particulier sera mis sur le maintien de la gratuité et de l'obligation scolaire jusqu'à l'âge de 16 ans, le maintien de la jeune fille dans le système, le développement de l'enseignement et de la formation professionnels et techniques adaptés aux besoins réels de l'économie.

Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, l'objectif est de « garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, d'assurer une gestion durable des ressources en eau ». Le Gouvernement poursuivra les investissements dans les domaines de : (i) l'hydraulique villageoise à travers la réalisation d'adductions d'eau potable multi-villages, la transformation des forages équipés de pompe à motricité humaine en postes d'eau autonomes (PEA) et le renforcement de l'accès à l'eau dans les zones de socle et d'aquifères profonds, (ii) l'hydraulique urbaine par la poursuite et le renforcement des branchements sociaux, (iii) l'assainissement par la création d'un environnement sain pour tous.

En matière de promotion du genre et des droits humains, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de la Politique Nationale de Genre, adoptée en Juillet 2008 et de son Plan Décennal de mise en œuvre couvrant la période 2009-2018 et veillera au respect des droits humains.

Concernant la promotion de la jeunesse, l'objectif est de favoriser l'insertion socio-économique des jeunes par le développement d'une offre d'éducation et de formation adaptée, ainsi que le soutien à l'entrepreneuriat des jeunes notamment par la mise en place d'un fonds de garantie de financement des entreprises des jeunes. La mise en œuvre de la Politique Nationale de la Jeunesse révisée et de son plan stratégique opérationnel sera poursuivie et intensifiée.

En matière de la Gouvernance, paix et sécurité, les orientations stratégiques relatives à cet axe porteront sur la gouvernance politique, économique, administrative, locale, juridique et judiciaire ainsi que la défense et sécurité.

Dans le cadre de la Gouvernance politique, il sera poursuivi le renforcement des Institutions démocratiques à tous les niveaux afin de renforcer le fondement d'un Etat démocratique fort capable de garantir à tous l'ordre et la liberté.

La gouvernance économique vise à améliorer significativement les instruments de planification et de coordination des politiques publiques ainsi que la gestion des finances publiques. L'amélioration de la planification et la coordination des actions de développement se feront à travers le renforcement de la cohérence et la qualité des instruments de planification, de programmation, de budgétisation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des politiques publiques. C'est dans ce cadre que s'inscrit le parachèvement de la formulation de la SDDCI Niger 2035 et la Stratégie de Développement Economique et Social 2016-2020 ainsi que la finalisation du processus de mise en place du budget programme, conformément aux directives de l'UEMOA transposées au niveau national. La promotion de la gouvernance économique passera également par l'amélioration de la gouvernance des entreprises publiques et parapubliques et l'amélioration des performances du Niger en matière du climat des affaires.

La gouvernance locale constitue l'un des piliers pour une amélioration de la démocratie à la base et l'une des conditions pour un meilleur aménagement du territoire. L'intervention s'appuiera sur la mise en œuvre des orientations de la Politique Nationale de Décentralisation, en particulier sur les dispositions relatives aux transferts de compétences entre l'Etat central et les Collectivités Territoriales. De même, les Plans de Développement Régionaux seront élaborés et mis en œuvre afin de favoriser l'émergence des pôles régionaux de développement.

En matière de gouvernance administrative, il s'agira d'améliorer les outils et les instruments de modernisation de la gestion publique et de renforcer les capacités des administrations afin d'assurer l'efficacité dans la délivrance des services publics de qualité. De manière opérationnelle il s'agira de mettre en œuvre la Politique Nationale de Modernisation de l'Etat (PNME).

En matière de gouvernance juridique et judiciaire, l'objectif est d'améliorer le fonctionnement du système juridique et judiciaire par la poursuite de la moralisation du secteur judiciaire, l'optimisation de l'appareil juridique et judiciaire existant et la modernisation des cadres d'intervention et du fonctionnement de la justice. A cet effet, le Gouvernement entend appuyer fortement la mise en œuvre de la politique nationale « Justice et Droits Humains » et de son Plan d'action décennal 2016-2025. De ce fait, des ressources conséquentes seront allouées au secteur afin d'améliorer les indicateurs du système.

En matière de défense et sécurité, l'objectif est d'assurer l'intégrité du territoire et la sécurité des citoyens et des biens. La gestion durable du développement commande aussi d'accorder une haute priorité à l'unité nationale et à la consolidation de la paix. De manière spécifique, le Gouvernement s'attèlera à : (i) la redéfinition et la mise en œuvre d'une politique de sécurité nationale, (ii) la redéfinition et la mise en œuvre d'une stratégie de sécurité et de défense nationale, (iii) la consolidation de l'autorité de l'Etat à tous les niveaux, (iv) la poursuite et le renforcement de la coopération sécuritaire avec les pays voisins et la communauté internationale.

Table des matières

I. INTRODUCTION.....	2
II. PROCESSUS DE PLANIFICATION DE DEVELOPPEMENT NATIONAL :.....	3
LE PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL 2012-2015, UNE VISION ET DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT INTEGRANT LES DOMAINES PRIORITAIRES DU PROGRAMME D’ACTION D’ISTANBUL EN FAVEUR DES PMA.....	3
III. PERFORMANCES ECONOMIQUES ET SOCIALES AU COURS DE LA PERIODE 2011-2015	4
IV. EVALUATION DES PROGRES ET DES DEFIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D’ACTION D’ISTANBUL POUR LA DECENNIE 2011-2020	5
V. COHERENCE ET LIENS AVEC L’ORDRE DU JOUR DE DEVELOPPEMENT POUR L’APRES-2015 ET D’AUTRES PROCESSUS MONDIAUX	23
VI. CONCLUSION ET MARCHE A SUIVRE.....	24

